



Collectif pour un
Québec sans pauvreté
pauvrete.qc.ca

**Communiqué
pour diffusion immédiate**

4^e plan de lutte contre la pauvreté

Des miettes et une froide indifférence pour les personnes en situation de pauvreté

Québec, le 21 juin 2024. – La ministre responsable de l'Action communautaire et de la Solidarité sociale, Chantal Rouleau, vient de déposer le 4^e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, il s'agit sans contredit du plus insignifiant des quatre plans d'action qui ont été adoptés depuis 2004 et il invite la ministre à retourner faire ses devoirs.

« Les 750 millions \$ prévus sur cinq ans dans [le plan d'action déposé aujourd'hui](#) représentent quatre fois moins d'argent que les 3 milliards prévus pour le 3^e plan d'action, souligne le porte-parole du Collectif, Serge Petitclerc. Qui plus est, l'exercice de recyclage auquel s'est livrée la ministre Rouleau ne trompe personne. Nous pouvons saluer la belle créativité dont elle a fait preuve pour amalgamer des mesures de ministères autres que le sien et n'offrant bien souvent qu'un lien diffus avec la lutte contre la pauvreté. Mais il reste qu'au final, le résultat demeure grossièrement inconsistant, voire incohérent.

« Il est inadmissible, par exemple, que le plan d'action ne prévoie aucune cible d'amélioration du revenu pour les personnes assistées sociales et les travailleurs et travailleuses pauvres, tel que le prescrit la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Serait-il possible que la ministre soit gênée de son travail? Il nous semble révélateur qu'elle ait décidé de ne pas se présenter devant les médias pour défendre son plan d'action, se contentant de le mettre discrètement en ligne sur le site de son ministère. Visiblement, elle ne voulait pas faire de publicité autour de l'événement. Et nous la comprenons! »

Des mesures qui ratent la cible

Comme le rappelle Serge Petitclerc, « les trois premiers plans d'action gouvernementaux, même s'ils n'ont permis que de timides avancées, ont au moins assuré la mise en œuvre de certaines mesures structurantes comme le Soutien aux enfants, le Crédit d'impôt pour solidarité et le Programme de revenu de base. Pourquoi n'avons-nous même pas droit à une telle mesure dans le 4^e plan de lutte contre la pauvreté?

« Le Collectif l'a répété sur toutes les tribunes : pour lutter contre la pauvreté, il faut commencer par assurer un meilleur revenu aux gens. Tout le monde, au Québec, devrait

minimalement disposer d'assez d'argent pour couvrir ses besoins de base. C'est une simple question de respect des droits et de la dignité des gens! Et quelle est la seule mesure que prévoit le plan d'action gouvernemental pour améliorer le revenu des gens?

« Réponse : un « supplément de revenu de travail » qui permettra aux personnes aux programmes d'Aide sociale et de Solidarité sociale de conserver 10 % de leurs gains de travail qui excèdent les revenus de travail permis. Par exemple, une personne arrivant à travailler 4 heures par semaine pourrait disposer d'un revenu supplémentaire de 7,30 \$ au bout du mois. Une mesure ridicule et insultante, qui ne concerne actuellement qu'environ 1 % des personnes assistées sociales.

« Au lieu de mettre de l'argent dans les poches des personnes en situation de pauvreté, le gouvernement fait le choix de rendre leur situation un peu plus supportable avec des mesures à courte vue. Par exemple, on ne peut pas être contre les dizaines de millions destinés à soutenir les services d'aide alimentaire, mais cela ne contribue en rien à faire reculer la pauvreté. En fait, avec ce financement, le gouvernement semble vouloir pérenniser ce type de dépannage d'urgence, comme si la faim était devenue une fatalité au Québec. »

Refaire ses devoirs

« Difficile d'imaginer scénario plus révoltant! poursuit Serge Petitclerc. Force est de constater qu'on s'est carrément fait niaiser par la ministre Rouleau. Pourquoi se targue-t-elle d'avoir rencontré plus de 500 organismes communautaires depuis le début de son mandat? Pourquoi a-t-elle organisé une consultation publique en vue du 4^e plan de lutte contre la pauvreté? Pourquoi nous a-t-elle assuré qu'elle avait compris notre message si c'est pour nous livrer un plan de lutte contre la pauvreté d'une telle insignifiance?

« Ce gouvernement n'en finit plus d'afficher son indifférence à l'égard des personnes en situation de pauvreté. Il est capable de sortir des milliards de sa poche pour financer des projets électoralistes ou, à l'inverse, de se priver d'autres milliards pour baisser les impôts mais, quand vient le temps d'améliorer les conditions de vie des centaines de milliers de personnes qui peinent à manger à leur faim ou à se loger convenablement, il ne lui reste que des miettes.

« On a beau tourner et retourner dans tous les sens le plan d'action qu'elle vient de déposer la ministre Rouleau, une seule conclusion s'impose : elle doit faire amende honorable et retourner faire ses devoirs. »

– 30 –

Renseignements :

Patrice Lemieux Breton

Responsable des communications

418 930-5969 / communications@pauvrete.qc.ca